

Direction de l'enfance et de l'éducation

Année scolaire 2026/2027

Demande de dérogation scolaire

Tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en italique.

☐ Enfant domicilié à Strasbourg ☐ Enfant non domicilié à Strasbourg (voir page 3)

Le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives nécessaires est à faire parvenir à la Direction de l'enfance et de l'éducation avant le 15 avril 2026.

Au-delà de cette date, la Ville ne pourra pas garantir de réponse avant la rentrée scolaire de septembre. La demande de dérogation relève d'une procédure d'exception. Elle est traitée par la Direction de l'enfance et de l'éducation et ne peut être accordée que si les motifs sont reconnus recevables et dans la limite des places disponibles.

Les demandes concernant les enfants non domiciliés à Strasbourg seront examinées au début du mois de juillet ; les familles auront une réponse dans les 15 jours.

Ecole demandée :

Niveau : ☐ Tout-petits ☐ Petits ☐ Moyens ☐ Grands ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

Ecole actuellement fréquentée par l'enfant :

Niveau : ☐ Tout-petits ☐ Petits ☐ Moyens ☐ Grands ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

Enfant à inscrire

Nom : Adresse :

Prénom :

Date de naissance : / / Code postal :

Lieu de naissance : Ville :

Sexe : ☐ féminin ☐ masculin

Personnes habitant avec l'enfant

Parent ou représentant-e 1

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale
☐ Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Courriel : @

Tél portable personnel :

Tél du domicile :

Tél professionnel :

Lieu de travail :

Horaires :

Parent ou représentant-e 2

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale
☐ Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Courriel : @

Tél portable personnel :

Tél du domicile :

Tél professionnel :

Lieu de travail :

Horaires :

Le cas échéant : père/mère n'habitant pas avec l'enfant

Nom	Prénom	Adresse	Père	Mère	Autorité parentale
			☐	☐	☐ Oui ☐ Non
Téléphone :			Courriel : @		
			☐	☐	☐ Oui ☐ Non
Téléphone :			Courriel : @		

Enfants habitant à la même adresse

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de scolarisation
		[][]/[][]/[][][][][]	
		[][]/[][]/[][][][][]	
		[][]/[][]/[][][][][]	

Pièces à joindre au dossier :

- Dans tous les cas : une attestation de l'employeur mentionnant les horaires de travail ou une copie de la carte de demandeur d'emploi des parents datée de moins de 3 mois.
 - En cas de garde par une tierce personne :
 - **Assistante maternelle** : une copie de son dernier bulletin de salaire ou attestation crèche de moins de trois mois **et** un justificatif de son domicile (facture d'électricité, de gaz ou d'eau de moins de trois mois).
 - **Grands-parents** : un justificatif du lien de parenté (livret de famille) **et** un justificatif de leur domicile (facture d'électricité, de gaz ou d'eau de moins de trois mois).
 - Pour les familles domiciliées hors Strasbourg ou pour un enfant né en 2024 (et s'il n'a jamais été inscrit dans une école de Strasbourg) : le livret de famille (pages des parents et de l'enfant) ou un acte de naissance avec filiation ou toute pièce justifiant de l'autorité parentale **et** une facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone (hors portable), quittance de loyer d'un bailleur social **OU** bail de location/acte de vente de moins de trois mois accompagné obligatoirement d'une attestation d'ouverture de compteur d'électricité ou de gaz.
- Remarque** : les contrats de location de meublés de tourisme ne sont pas acceptés à titre de justificatifs de domicile principal.*
- Tout autre justificatif que vous jugerez utile pour motiver votre demande.

Exposé des motifs

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Engagements

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués.

Je m'engage à compter de ce jour, et ce jusqu'au dernier jour de l'année scolaire, à signaler obligatoirement par écrit au Service des Inscriptions et de la Scolarité (SIS) de la ville de Strasbourg tout changement d'inscription et de situation de mon enfant (déménagement, inscription dans une école privée ou une école publique d'une autre commune...).

Tout usage délibéré de faux est puni par la loi et passible de peines prévues par le code pénal.

Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées aux services et élus concernés de la ville de Strasbourg, aux services de l'Éducation nationale, de la recette des finances et de la CAF. Elles sont recueillies dans le but de procéder à l'enregistrement de la demande de dérogation scolaire déposée pour votre enfant. Ce traitement repose sur des obligations légales. Afin de rendre le service attendu, tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en italique.

Vos données seront conservées dans notre base active pendant une durée de 6 ans, à compter de la dernière inscription de votre enfant.

Dans ce contexte et conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à Délégation à la Protection des Données (DPD), Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex ou par courriel à dpo@strasbourg.eu

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits «Informatique et Libertés» ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Strasbourg, le [] / [] / []

Représentant légal 1	Représentant légal 2
Signature	Signature

Rappel : en vertu de l'article 372-2 du code civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale. La demande de dérogation constitue un acte usuel.

Avis obligatoire du Maire de la Commune de résidence si l'enfant n'est pas domicilié à Strasbourg

☐ Favorable

☐ Défavorable

- L'école de secteur a-t-elle des places disponibles ?

☐ oui☐ non

- Existe-t-il un service de restauration (cantine, tatie midi) ?

☐ oui☐ non

- L'enfant en maternelle peut-il être accueilli dans une garderie ?

☐ oui☐ non

- Si oui, précisez les horaires d'accueil possibles.

Fait à

le [] / [] / []

(cachet de la commune et signature du Maire)

- Dossier à saisir en ligne avant le 15 avril 2026 sur : www.strasbourg.eu/inscription-enfant

• ou à envoyer sous enveloppe au centre administratif :

• ou à déposer au centre administratif

• Pour plus d'informations : www.strasbourg.eu/enfance-education

Ville et Eurométropole de Strasbourg

Direction de l'enfance et de l'éducation / SIS

1 Parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex

